



Il était une Foy

Juillet 2018 N°41

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour
à toutes
et à tous,**

Nous voilà à mi
année et nous
venons d'inaugurer
deux projets très attendus.

Tout d'abord, le 2nd terrain de grand jeu, créé à proximité des terrains de rugby, de pétanque et des cours de tennis. L'ensemble forme désormais un « complexe sportif » magnifique dans un cadre naturel très agréable. Ensuite le dispositif de montée en débit internet : 620 foyers sur les 815 de Sainte-Foy vont bénéficier de cette amélioration. Les autres foyers étaient déjà alimentés par d'autres lignes.

Je souhaite dans cet édito vous faire part de notre satisfaction. Les projets de cette ampleur nécessitent de la persévérance, de la patience mais surtout des plans de financement solides. Il est nécessaire pour chaque projet de rassembler les participations/subventions de l'état, de la région, du département et de l'intercommunalité, voire d'autres modes de contribution.

Nous inaugurerons dans les mois à venir la borne de recharge pour véhicules électriques, la cabine à lire et la chapelle de la Salvetat. Ces projets ont aussi été rendus possibles grâce au soutien du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour la borne, à la bonne volonté de certains d'entre vous pour la cabine à lire et au complément de financement par vos souscriptions pour la chapelle (vous pouvez encore participer !).

Grâce à la contribution de tous, les projets de la commune se concrétisent. Merci à toutes et tous, et très bonnes vacances !

Votre Maire,
François Vives

Inauguration

Second terrain de grand jeu



Photo de Arnaud DUFRAIGNE

L'allure d'un complexe sportif dans un environnement naturel remarquable.

Un projet de l'envergure de ce second terrain de grand jeu nécessite des étapes nombreuses et parfois délicates pour arriver à sa réalisation. Revenons quelques années en arrière... pour décrypter les étapes marquantes de ce projet souhaité aussi bien par les footballeurs que par les rugbymen :

- 15 Mars 2011 Approbation du PLU avec un emplacement réservé pour un second terrain.
- Janvier 2014 : Prise de la compétence Terrains de grands jeux par l'intercommunalité du Savès (Sous l'impulsion de Paul-Marie BLANC et sous le pilotage de Jean AYÇAGUER, les élus ont soutenu le projet de création de nouvelles aires de jeux en votant le budget pour ces réalisations)
- 3 Septembre 2015 : Achat du terrain par la commune (2,3 hectares)
- Août 2016 : Déplacement de la ligne moyenne

tension (20 kVa) par une ligne souterraine

- Choix de l'assistant à maître d'ouvrage PR SPORT, et des entreprises par l'intercommunalité
 - Octobre 2016 : Préparation de l'emplacement (Arrachage haies...)
 - Chantier (suivi par l'intercommunalité et la commune)
 - Accord avec l'Association Syndicale Autorisée (ASA) pour utiliser l'eau du lac pour arroser le terrain
 - Janvier 2017 : compétence Terrains de grands jeux par l'intercommunalité confirmée dans la nouvelle intercommunalité Cœur de Garonne
 - Fin 2017 : Terrain praticable
- Les clubs, les élus et agents, se sont retrouvés le dimanche 3 juin 2018 pour inaugurer cette nouvelle aire de jeu (voir journal de Cœur de Garonne).

Dans votre journal de juillet...

Enquêtes publiques > Page 2
Zone d'activités et chemins

Retour sur > Pages 4
Soirée Parlons-en

Création > Page 3
Conseil municipal des jeunes

Cabine à lire > Page 7
Plaisir de lire

Enquêtes publiques

Zone d'activités et chemins

La procédure d'enquête publique préalable aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Lorsque les communes réalisent des aménagements, des ouvrages ou des travaux, qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique.

Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la commune, de disposer des éléments nécessaires à son information.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur doit

rendre un rapport et des conclusions motivées. Le rapport doit faire état des contre-propositions qui ont été faites au cours de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles apportées par le maître d'ouvrage. L'ensemble de ces documents doit être rendu public.

Cette procédure, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), s'applique aux opérations pour lesquelles une expropriation est nécessaire.

Une enquête publique a été menée concernant le projet de la Zone d'Activités prévue conformément au Plan Local

ENQUÊTE PUBLIQUE



d'Urbanisme, en proximité du rond-point.

Une autre enquête publique a lieu du 25 juin au 9 juillet pour régulariser les implantations de chemins entre certains propriétaires et la commune ainsi que l'utilisation du domaine public par un administré pour un besoin privé.

L'avis du commissaire enquêteur désigné soit par la préfecture, soit par la commune suivant les dossiers, est consultatif. La décision définitive revient aux services de la préfecture.

Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945

Tél. : 05 61 91 73 09

Fax : 05 67 80 68 51

Astreinte après 18h et WE :

Tél. : 06 37 64 56 23

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Site : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et mardi : 14h-17h30h Jeudi 8h30-12h et 14h-19h Vendredi 8h30-12h et 14h-17h Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

Location de salles :

Tél. : 05 61 91 73 09

Autres numéros

La Poste : Tél. : 05 61 91 49 56

CCAS Sainte-Foy :

Tél. : 05 61 91 73 09

Service Action Sociale :

Tél. : 09 72 21 36 29

Pôle Petite Enfance :

Tél. : 05 61 87 13 61

Crèche de Sainte-Foy : le chaudronmagique@people-and-baby.com

Relais assistantes maternelles : Tél. : 06 13 66 45 98

ALSH : Tél. : 05 34 46 30 30

Pôle Emploi : Tél. : 39 49 ou

www.pole-emploi.fr

Assistante sociale :

Tél. : 05 62 13 08 00

Urgences

Samu : 15

Allo Docteur : 3966

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ErDF : 09 726 750 31

GrDF : 0 800 473 333

Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : 05 61 56 00 00

Centre anti-poison : 05 61 77 74 47

Enfance maltraitée : 119

Allo-maltraitances : 3977

Violences conjugales : 3919



Accès à Internet

Cette fois, nous y sommes

Le haut débit maintenant, le très haut débit pour 2021/2022.

Nous vous avons informés régulièrement et en temps réel de l'avancée de ce projet : lors des conseils municipaux, en conseil communautaire, lors des vœux, au travers de ce journal à plusieurs reprises, lors de réunions « Parlons-en », sans compter les réponses individuelles à la boulangerie, au marché, en courant ou à cheval...

Cette fois, nous y sommes : la Montée en Débit a été constatée lors de la visite inaugurale qui s'est déroulée le vendredi 8 juin. 620 foyers sur les 850 que compte Sainte-Foy peuvent être raccordés à cette armoire de montée en débit située Chemin du Barrat. Il est à noter que les 4 opérateurs (Orange, Free, Bouygues et SFR) ont installé leur matériel dans l'armoire.

Vous pouvez vous procurer en mairie le flyer qui décrit la marche

à suivre pour vous permettre d'avoir le meilleur débit possible avec votre opérateur. Vous trouverez aussi sur le site Internet de la commune la carte des habitations concernées.

Cette étape est très importante. Elle permet temporairement d'avoir du Haut débit.

D'ici à la fin 2022, l'ensemble des habitants de la Haute-Garonne passera au Très Haut Débit.

Création

Un Conseil municipal des jeunes à Sainte-Foy

Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est en cours de création à Sainte-Foy-de-Peyrolières, l'objectif est d'inciter les jeunes de 8 à 16 ans à être acteur de la vie du village.

La municipalité a créé un conseil municipal des jeunes. Guillaume Destoumieux, Conseiller municipal en charge des « Actions Jeunes » nous en parle :

« Le Conseil municipal des Jeunes est ouvert aux filles et aux garçons de 8 à 16 ans qui résident à Sainte-Foy-de-Peyrolières. Un appel à candidature a été lancé mi-avril par l'intermédiaire de l'école élémentaire et de la Dépêche du midi. Dix jeunes se sont portés volontaires.

Le CMJ est donc composé de 10 membres, 5 filles et 5 garçons. Cette assemblée permettra aux jeunes d'exprimer leurs attentes, d'être à l'initiative de projets et



de participer à leur réalisation. Il leur sera demandé de s'impliquer dans la vie du village, de donner leur avis, de participer à la réalisation des projets du début à la fin, durant un mandat d'un an. Le fonctionnement du CMJ sera à définir. Tout est à construire, avec le concours des Jeunes conseillers eux-mêmes. »

Les élus du Conseil municipal ont accueilli les membres du Conseil municipal des jeunes en début de séance le mardi 19 juin dernier. Bienvenue à nos jeunes conseillers.

Le trombinoscope de nos jeunes conseillers est disponible sur la présentation de séance du Conseil municipal du 19 juin

2018, sur le site internet de Sainte-Foy – rubrique Vie municipale/Publications et réglementations.

Merci à Lisa Bron, volontaire mission Service Civique, qui a organisé ce CMJ.

Elections

Mise en place d'un répertoire unique électoral

La réforme de la gestion des listes électorales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins organisés avant le 10 mars 2019.

Qu'est-ce que le répertoire électoral unique (REU) ?

Le REU est institué par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016, qui en confie la gestion à l'Insee. Il a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales.

Seuls ont accès aux données, sur leur champ géographique de compétence, les agents des communes, des consulats, des préfetures et les membres des commissions de contrôle en

charge de la gestion des listes électorales, et les agents de l'Insee, en charge de la gestion du répertoire, qui sont tous astreints au secret professionnel.

Que change la réforme pour les électeurs ?

Pour l'électeur, les principaux changements introduits par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 sont la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée actuellement au 31 décembre et la possibilité de s'inscrire au plus proche d'un scrutin.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales :

- elle permet aux gérants et associés d'une société inscrite au rôle des contributions communales

d'être inscrits sur la liste électorale de la commune ;

- elle prévoit l'inscription d'office des personnes qui viennent d'acquies la nationalité française,
- elle permet d'être inscrit jusqu'à 26 ans sur la liste communale de la résidence de ses parents ;
- elle permet aux jeunes qui atteignent leur majorité entre deux tours de scrutins de voter au second tour ;
- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Que Change la réforme pour les communes ?

Pour les services municipaux, les changements sont importants, notamment par :

- la suppression de la commis-



sion administrative de révision, chargée de statuer sur les demandes d'inscription et de radier les électeurs : ces missions sont désormais confiées au maire.

- l'automatisation complète des échanges avec l'Insee
- la radiation d'office par l'Insee (électeurs décédés ou ceux privés du droit de vote), sans intervention de la commune, et l'inscription d'office des jeunes de 18 ans et des personnes qui viennent d'acquies la nationalité française.

Retour sur

Parlons-en, des sujets qui vous intéressent

Le 14 juin, la soirée Parlons-en a réuni des habitants de la commune pour échanger sur quatre thèmes de notre vie quotidienne à Sainte-Foy.

Les tarifs de l'eau

M.Ameye, Directeur général de Réseau 31 a présenté le nouveau tarif unique de l'eau qui sera appliqué pour la commune de Sainte-Foy à partir de 2018. Ce tarif est en baisse !

La prospective 2015-2020, basée sur de nombreux éléments dont le nombre de communes adhérentes à Réseau31*, le financement des investissements réalisés et à venir, le fonctionnement..., prévoyait en 2018 un tarif de 2,55 € au m³ pour 120m³. Une nouvelle prospective réalisée en novembre 2017 a permis de déterminer un nouveau tarif de 2,32€ pour un objectif de 1,70€ en 2022.

Zéro Phyto, du changement en perspective

Suite à la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics dès 2020, les agents du Service technique de la commune ont testé et mis en place de nouvelles pratiques. Si vous trouvez

que l'aspect du village a changé, pas d'inquiétude...vous allez comprendre pourquoi et quel sera le résultat à moyen et long terme dans le cahier spécial « Zéro phyto et gestion différenciée » qui sera distribué en octobre avec votre journal.

**Internet :
Montée en débit**

La montée en débit concerne 620 abonnés sur les 815 lignes que compte la commune de Sainte-Foy. Pour connaître les détails techniques de cette montée en débit et savoir comment en bénéficier, rendez-vous en mairie pour récupérer la plaquette d'information « Un meilleur débit, de nouveaux usages » ou sur le site Internet www.sainte-foy-de-peyroleries.fr à la rubrique « Parlons-en » accessible depuis la page d'accueil du site.

Atlas de la biodiversité communale

Depuis 2016, des études menées sur la faune et la flore de Sainte-



Foy, par l'association Nature Midi-Pyrénées, ont permis d'élaborer un Atlas de la biodiversité communale. Bien que celui-ci ne soit pas encore disponible, les cartes présentées offrent une vision nouvelle sur la richesse du patrimoine naturel de la commune. Vous pouvez consulter les premiers éléments qui constitue-

ront cet atlas sur le site Internet : www.sainte-foy-de-peyroleries.fr

*Réseau31 en 2018 : Syndicat mixte qui regroupe 250 collectivités de Haute-Garonne, le département de Haute-Garonne, 220 communes et 30 intercommunalités.

Premier chantier participatif

La plantation d'une haie au stade

C'était le 10 décembre 2017 et malgré le mauvais temps, les participants ont été nombreux sur le site.

L'appel aux associations et le partenariat avec les écoles ont amené une soixantaine de personnes dont de nombreux enfants à planter des arbres « champêtres » d'espèces locales. Nous pouvons remercier William et Soizic de Arbres et Paysages d'Audan, Alain Vignaux et Philippe Célerié pour le travail de la

terre et Richard et Fausto, agents du Service technique qui ont finalisé la plantation.

C'est un projet identifié comme remarquable par l'agence de l'eau Adour Garonne qui a participé au financement avec l'AFAC Agroforesterie dans le cadre de l'opération « 1 Million d'arbres ». Les particuliers peuvent aussi s'adresser à cette association soutenue par la Région Occitanie. www.arbresetpaysagesdaudan.fr

Espace Info Énergie

L'énergie dans l'habitat

A travers le dispositif OBJECTIF RENO, le Pays Sud Toulousain accompagne tous les particuliers du territoire dans leur projet de rénovation énergétique.

- Vous avez un projet de rénovation de votre logement ?
- Vous avez besoin de conseils sur les aides financières ?
- Vous voulez l'avis technique d'un conseiller sur les matériaux à installer ?

Le Conseiller Info Energie du Pays Sud Toulousain vous propose un accompagnement personnalisé et vous guide à chaque étape de votre projet. C'est un accompagnement gratuit.

- Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, faire des économies sur vos factures d'énergie, changer vos équipements, augmenter la valeur de votre patrimoine ?

Les équipes d'OBJECTIF RENO sont là pour vous aider quel que soit l'avancement de votre projet. Contact au 05.61.97.34.20 ou par mail à infoenergie-sudtoulousain@orange.fr

Permanences à Rieumes de 9h à 12h (Maison du Tailleur) :

- Sans RDV : 26 juillet, 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre
- Sur RDV uniquement : 30 août

Le Pays Sud Toulousain est un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Il regroupe 3 intercommunalités : Coeur de Garonne, Lèze Ariège et Volvestre, qui décident d'agir ensemble sur certaines missions (urbanisme, contractualisation, culture...). Il développe l'accompagnement de projet auprès des particuliers et des collectivités.

Parmi les projets qu'il développe, le Pays s'est engagé depuis 2010 dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Cet engagement vise à développer une série d'actions à l'échelle du territoire, qui concernent la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.





Aide sociale

Les services de notre intercommunalité

Pour permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester le plus longtemps possible à leur domicile en leur apportant une aide matérielle et humaine...

Trois des services proposés par la Communauté de Communes Cœur de Garonne à ses habitants permettent à tous ceux qui sont en perte d'autonomie de continuer à vivre chez eux en maintenant le lien social, il s'agit de l'aide à domicile, du portage de repas et du transport à la demande*.

L'aide à domicile c'est une présence, c'est de l'aide à l'entretien du logement, aux courses, aux repas, à la toilette ou simplement de l'accompagnement...

Pour plus de renseignements : Tél. 05 61 98 42 26 ou s.personne@cc-coeurdegaronne.fr

Le portage de repas équilibrés est un service qui facilite le quotidien des personnes âgées ne sou-

haitant ou ne pouvant pas cuisiner, mais aussi des personnes handicapées, convalescentes.... Pour en bénéficier et connaître les prises en charges financières : Tél. 05 61 98 27 72 ou s.personne@cc-coeurdegaronne.fr

SIMONE (Service Intercommunal de MObilité en Navette Eco-responsable) c'est le transport à la demande qui, pour 2€, s'adresse à tous ceux qui veulent se déplacer à l'intérieur de l'intercommunalité. Pour ce faire, il suffit de regarder les destinations proposées et d'appeler le transporteur. Pour plus d'informations : Tél. 05 61 98 27 72 ou d.territorial@cc-coeurdegaronne.fr



* La mobilité sur l'intercommunalité est une préoccupation importante, votre point de vue est essentiel et une enquête est à votre disposition en mairie pour que vous puissiez faire part de vos remarques et suggestions.

« Ma Commune, Ma Santé » Complémentaire Santé négociée et mutualisée

La Communauté de Communes Cœur de Garonne se mobilise pour améliorer l'accès aux soins de ses administrés.

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma Santé » en partenariat avec l'Association ACTIOM, la C.C. Cœur de Garonne peut désormais faire bénéficier ses administrés, agents territoriaux et travailleurs indépendants... d'une complémentaire santé négociée au meilleur tarif et mutualisée. Cette complémentaire est accessible à tous, sans questionnaire de santé, sans condition de revenu et personnalisable. Elle s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux.

La mutuelle négociée a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Réunion d'information : Mardi 4 septembre 2018 à 20h à la Salle des Fêtes de Sainte-Foy

Permanences à la mairie de Sainte-Foy :

- Vendredi 5 octobre de 9h- 12h
- Vendredi 30 novembre de 9h à 12h (Prendre rdv au Centre d'accueil téléphonique « Ma commune, ma santé » au 05 64 10 00 48 ou à la mairie au 05 61 91 73 09).

+ d'infos sur : <http://www.macommunemasante.org/>

CCAS

Des statistiques pour adapter les besoins

L'analyse des besoins sociaux, obligation légale des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), constitue un outil d'aide à la décision visant à établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales.

La compréhension des besoins existants ou à venir des populations de leur territoire constitue le cœur de cette démarche ambitieuse, qu'est l'analyse des besoins sociaux.

Le CCAS de Sainte-Foy recueille, depuis l'année 2014, nombre d'informations chiffrées (mais anonymes) permettant d'évaluer son activité globale et l'évolution des besoins d'accompagnement. Pour exemple : entre 2016 et 2017, bien que le nombre de rendez-vous ait baissé de 36%, les aides alimentaires octroyées ont augmenté de 37% et les aides d'urgence de 50%.

Les missions du CCAS ?

Le CCAS est un service administratif qui gère l'attribution de l'aide sociale légale, l'animation



des actions de prévention sociale et la distribution de l'aide sociale dite facultative.

Essentiellement, il fournit aux familles des informations pour les orienter au mieux dans le foisonnement des diverses aides existantes. Il est épaulé par les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités de La Salvétat-St-Gilles et du Service d'Action Sociale de la Communauté Cœur de Garonne dont l'antenne est située à Rieumes. Le CCAS mène aussi des actions de développement social, qui contribuent à créer ou maintenir du lien social.

Ainsi, en 2016, le CCAS a mis en place une action de visite à

En 2017, 105 visites à domicile et 9 rencontres intergénérationnelles

Ouverture du registre Prévention caniculaire : inscrivez-vous au 05 61 91 73 09

domicile pour les personnes isolées ou qui en font la demande, 11 personnes en bénéficient actuellement, ce qui a représenté 105 visites en 2017. En 2017, 9 rencontres intergénérationnelles ont eu lieu (seniors 65 ans et plus – EHPAD – école maternelle), sans oublier l'après-midi Galette des rois et le repas des aînés en fin d'année.



Démarchage téléphonique

Ne vous laissez pas avoir

« Pour récupérer votre gain, vous devez rappeler le numéro 089xxxxxxx ». Vous recevez des appels intempestifs sur votre téléphone fixe ou votre portable ?

On vous contacte dans le cadre d'une opération sur la commune...on s'inquiète de savoir si vous êtes propriétaire...on vous demande de rappeler car vous avez gagné un voyage... parfois, il n'y a personne au bout du fil...

Toutes ces méthodes sont le fait de sociétés de Télémarketing et le seul but est de vous inciter à convenir d'un rendez-vous, à effectuer un achat ou un prétexte à vous faire rappeler un numéro de téléphone surtaxé... C'est le «Ping Call». Ce n'est que

lorsque vous appelez le numéro (ou répondez au SMS) que votre compte est débité : le prix sera directement prélevé sur votre facture téléphonique.

Les numéros susceptibles d'être surtaxés sont les numéros à 10 chiffres commençant par 08, à 4 chiffres commençant par 3 ou 10 ou encore à 6 chiffres commençant par 118.

Lorsque vous êtes invités à rappeler un numéro de cette forme, soyez particulièrement vigilants ! Vous pouvez aussi vous inscrire sur la liste d'opposition au dé-



marchage téléphonique Bloctel Il vous faudra remplir un formulaire indiquant les numéros de téléphone fixe ou mobile sur lesquels vous ne souhaitez plus être contacté.

Site internet bloctel.gouv.fr.

Par courrier : Société Opposetel Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes

Bon à savoir : la municipalité n'accorde pas d'autorisation aux entreprises, de démarcher les habitants de sa commune par téléphone ou à domicile.

Etat civil

Du 16 mars au 15 juin 2018

Naissances

BREIDENSTEIN Raphaël
VOURCH Basile
SARDA Lucian
GUILLOUX Alice
LAIZÉ Dayton

Mariages

GALY Yvette et
CASAJUANA Michel
BOISEAU Isabelle et
DUBUC Patrick
LILE Vanessa et
VERDOT Nicolas
MAILLOTTE Manon et
CORRA Fabien

Décès

GAETNER Jacqueline
PORTÉ née CONAN Louise
DONNEAU née ARRAZAT
Marie-Rose
VISE Camille
ESTRADE Yves
BLUMENTHAL Nicole
THOMAS Daniel
BIÉCO Georges
FOURNIER Pierre

Vivre à Sainte-Foy en 14-18



Eté 1918

Une importante vague de chaleur frappe le pays, juillet et août voient des températures de 35° à Toulouse, des températures supérieures à 33° dans la Meuse et la Marne...

La Haute-Garonne fait partie des départements sur lesquels la nation comptait pour contribuer au ravitaillement de l'armée et de la population civile. Le 1^{er} juillet 1918, le ministère de l'agriculture et du ravitaillement décrète la réquisition générale du fourrage : l'armée est prioritaire et a de gros besoins.

Beaucoup de chevaux avaient été réquisitionnés au début de la guerre. A Sainte-Foy comme dans les autres villages du département, la population dont la ressource principale est l'agriculture doit compenser par le ramassage des ramilles (feuilles et pousses de frênes, de mûriers, d'acacias...) pour nourrir les animaux qui restent, victimes de réduction de fourrage et de céréales.

Cet été 1918 va encore voir mourir trois Foyens : le 8 juillet l'adjudant Firmin Castex meurt à Dreux, le 4 août c'est Augustin Darolles qui disparaît en



Philomène Guyon devant la grainetterie de Sainte-Foy

Meurthe et Moselle, quatre jours plus tard Dominique Soules tombe au combat dans l'Oise. C'est que, depuis le mois de mars et la paix conclue avec les soviets, l'armée allemande a déclenché une offensive qui l'a menée jusqu'à la Marne mais la contre offensive des alliés durant l'été leur permet de briser le front allemand de Champagne et de mener une avancée victorieuse vers le nord. Les combats, soutenus par l'aviation sont très meurtriers.

Gros plan !

La « ruche qui dit oui »

Le 13 juin, la distribution dans les cuisines de la salle des fêtes faisait son 1^{er} anniversaire... mais cela fait 6 ans qu'une « ruche » existe sur le village.

Une ruche ?

C'est une communauté d'achats animée par un(e) responsable local(e), pour nous : Isabelle Rigolet (Tél. 06 02 32 77 15)

Ça fonctionne comment ?

On peut passer commande en ligne jusqu'au lundi soir, et on récupère ses produits le mercredi aux cuisines de la salle des fêtes entre 17h et 19h en même temps qu'on peut rencontrer des producteurs. On n'est pas obligé de commander chaque semaine, ni dans toutes les catégories de produits (épicerie, crèmerie, boissons, fruits et légumes, viandes, poissons...)

Pour chaque produit on connaît l'origine et le mode de production. Pour la moitié, les lieux de



production se situent à moins de 50km de Sainte-Foy.

Les producteurs (35 agriculteurs et artisans) sont engagés dans une production respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, ils fixent leurs tarifs et touchent 84% du prix de vente. La ruche de Sainte-Foy, c'est une centaine de membres actifs et une quarantaine d'entre eux passe commande chaque semaine.

<https://laruchequiditoui.fr>

La cabine à lire

Pour partager le plaisir des livres

Le principe est simple : on choisit, on prend, on lit. Ensuite on rapporte et/ou on donne un livre qu'on a envie de faire savourer à d'autres (on a le droit de joindre une carte ou un post-it ...mais rien n'est obligatoire). Les seuls impératifs : respecter le lieu et penser que les livres sont destinés à tous, adultes et enfants. Ce lieu sera ce que, ensemble, nous en ferons ! C'est votre bibliothèque de rue, ouverte à tous, 7 jours sur 7 et 24h sur 24. L'inauguration est prévue en septembre, pour le forum des

associations mais les livres sont déjà là !...Un site internet est accessible pour continuer à échanger, à suggérer... <https://www.facebook.com/lacabinealire/>

Et qui l'a remise en état ?

La cabine a été rénovée par l'association 3PA (penser-parler-partager-agir) avec du bois de récupération.

Cette association d'éducation à l'environnement (qui existe depuis 2004) a comme objectifs dans la période charnière qui est la nôtre, d'accompagner,

d'éduquer/former et d'informer, autour de 4 grands thèmes : éco construction, alimentation, jardin et éducation à l'environnement. Ses actions de formation à travers L'École Européenne de la Transition Écologique (ETRE) visent à développer les métiers de cette transition en sensibilisant des jeunes en difficultés ou en service civique par des dispositifs allant de la découverte de ces métiers jusqu'à la formation diplômante.

Pour en savoir plus : <http://www.3pa.info>



Où la trouver ? Allée des Platanes, face à la salle des fêtes

Solidarité

« Donnez votre énergie pour les mitochondries »

La 2^{ème} édition de la course nature «La Foyenne» à Sainte-Foy, organisée le 3 mai par l'Association contre les maladies mitochondriales (AMMi) a accueilli 178 marcheurs, 98 coureurs sur le 13 km et 35 coureurs sur le 5 km. L'acteur Guy Lecluyse (*La ch'tite famille*) était présent pour partager ce moment, mettre en avant les objectifs et le but de l'AMMi. Le groupe «GIVME 5» a proposé un concert pour animer cette

journée. Emma Del-Rey, présidente de l'association remercie les bénévoles qui font la réussite de cette journée, la mairie pour le soutien dans ce projet, les pompiers de Saint-Lys pour avoir assuré le poste de secours et tous les coureurs - marcheurs. Grâce à tous 3200€ ont été récoltés pour aider les familles et la recherche. Rendez-vous pour «La Foyenne-AMMi» en 2019. www.association-ammi.org.



Waouh !

Belle réalisation



Les élèves de l'école élémentaire de Sainte-Foy ont mis de la couleur sur les murs du préau de l'école. Toutes les classes ont participé à ce projet peinture, à raison de 2 demi-journées chacune pour arriver à ce superbe résultat. Bravo à tous et aux enseignants à l'initiative du projet.

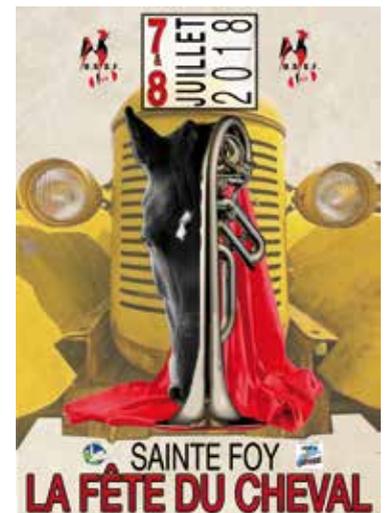
Samedi 7 et dimanche 8 juillet

La Fête du cheval

La fête du cheval organisée par l'USSF Rugby est devenue presque traditionnelle pour Sainte-Foy, elle réunit chaque année de nombreux visiteurs et participants amoureux des chevaux et/ou des tracteurs.

Au programme des festivités : Samedi et dimanche de 9h à 19h - Foire artisanale, découverte des métiers anciens, balades à poney enfants, jeux et structures gonflables, tours en calèches, véhicules anciens (motos, voitures, camions, tracteurs), exposition de modèles réduits pompiers et machines à vapeur, démonstration de véhicules de Dakar.

Samedi : Randonnée à cheval & calèches, démonstration de labour, concerts, repas, course de brouette et rallye en tracteur et soirée festive.



Dimanche : Balade à motos, voitures, tracteurs, calèches et chevaux, messe et bénédiction des chevaux, marché de Plein Vent, repas concert, jeux équestres.



La Salvetat Chapelle Sainte Anne en Fête le 14 août !

Les travaux de restauration du clocher de la chapelle progressent et le rendu promet d'être un chef d'œuvre comme le reste du bâtiment.

Un album photo montrant les étapes de la rénovation est disponible via ce lien : <https://myalbum.com/album/STMJFoBxUaXr> La dernière campagne de collecte de dons est lancée, chaque euro collecté est une pierre de l'édifice restaurée.

Le 14 août, la municipalité en partenariat avec l'association APS de Sainte-Foy et la Maison de la

Terre organise une manifestation à la Salvetat pour célébrer la fin des travaux extérieurs. Le concert et le film en plein air seront gratuits. Le public pourra déposer des dons dans une urne, dons entièrement reversés pour la restauration de la chapelle.

Programme : 19h apéro repas / 20h concert du groupe YANA (qui a fait l'ouverture de Terre de Jazz 2018) / 22h Projection du Film DJAM de Tony Gatlif.

Repas, concert, ciné... un moment festif à partager en famille et entre amis.



Festif

Juillet

Sam.7 et dim.8 juillet de 9h à 19h

Fête du cheval de l'USSF Rugby Stade municipal

Dim. 29 juillet

Fête de la Salvetat à 11h
Messe suivie d'un apéritif
Chapelle Sainte-Anne

Août

Sam. 4 août

Sortie avec les Zamis en Balade
Spectacle son et lumières
«Terres d'histoires» à Foix
35€/adulte – 28€/enfant
Inscriptions au 06 13 56 32 24

Mar. 14 août dès 19h

Chapelle Sainte-Anne en Fête
Repas, concert, ciné par l'APS
La Salvetat

Du vend.17 au dim.19 août
Rassemblement des Sainte-Foy de France

A Sainte-Foy-de-Longueville (76)

Septembre

Dim 2 septembre de 9h à 12h

Forum des associations
Salle des fêtes

Du vend.7 au dim.9 septembre
Fête locale

Centre du village/stade municipal

Dim.16 septembre

Journées du patrimoine
Rallye véhicules anciens à 14h30

Octobre

Dim.7 octobre de 9h à 17h

Bourse aux vêtements des Fidésiadés

Sam.13 octobre à 20h30

Loto des écoles par l'AFPEL

La fête du Parayre n'aura pas lieu...

La fête du Parayre et notamment la traditionnelle messe n'aura pas lieu cette année. En effet, l'église est fermée pour des problèmes de sécurité, quant à la structure du bâtiment.

Pour les 60 ans et plus

Sorties et séjours seniors

Le Comité départemental du Tourisme de la Haute-Garonne propose aux personnes de 60 ans et plus, des séjours à la journée gratuits ou à la semaine à des prix très attractifs.

Seule condition pour obtenir la gratuité ou des prix intéressants : constituer des groupes de 20 personnes. Afin de faciliter la constitution de ces groupes, le CCAS de Sainte-Foy se propose de recueillir vos inscriptions.

Voici les séjours proposés :

A la journée

(Sont compris : Transport aller/retour au départ de Toulouse – visites – déjeuner)

- La cité de l'espace à Toulouse
- Le village gaulois à Saint-Julien
- Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, Aurignac et Montmaurin

A la semaine du lundi au vendredi

(sont compris : Transport aller/retour au départ de Toulouse–

activités – le transport sur place – hébergement pension complète).

- Séjour à Martres-Tolosane
- Séjour au Mourtis

Pour obtenir le descriptif des séjours ou vous inscrire, contacter le CCAS de Sainte-Foy par téléphone au 05 61 91 73 09 ou par mail :

s.gri@sainte-foy-de-peyrolieres.fr



AGENDA

Jusqu'au 9 juillet

Enquête publique des chemins Gatgé / Crabères/ du Lac . Présence du commissaire enquêteur le 09/07 de 14h à 17h

Mar. 4 septembre à 20h

Réunion publique « Ma commune ma santé »
La complémentaire santé pour tous - Salle des fêtes

Du 9/09/18 à 7h au 28/02/2019 au soir

Ouverture et clôture de la chasse 2018/2019

La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30. **Judi** : 8h30 - 12h et 14h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h. **Samedi** : 8h30 - 12h. Fermé le mercredi

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

